

DEBAT NATIONAL POUR L'AVENIR DE L'ECOLE

Collège et Lycée de Sèvres 2003

Synthèse de la réponse à la question N° 8 :

La motivation de l'élève au collège et au lycée doit se développer autour de 5 axes préférentiels :

- la complémentarité concret-abstrait, les réalisations pratiques fixant les connaissances théoriques ;
- une relation enseignant-enseignant valorisant la qualité de l'expression, l'enthousiasme de la découverte et n'oubliant aucun élève, au besoin grâce au tutorat ;
- une méthodologie (« apprendre à apprendre ») pour que l'élève donne du sens à ses acquisitions, réussissant le décodage des méta-langages de l'école, inusités dans la vie pratique ;
- le choix d'options de valorisation personnelle, d'approfondissement pour certains, de capitalisation d'unités de base pour d'autres ;
- une vigilance bienveillante de la part des parents pour responsabiliser affectueusement l'enfant sans faire son travail, même si on n'a pas fait d'études soi-même.

COMPLEMENTARITE CONCRET-ABSTRAIT :

Y a-t-il eu un réel déblocage de la passivité de l'élève en cours grâce aux nouvelles pédagogies d'expression (IDD ou TPE) ?

Contre : - les lycéens des sections technologiques n'y ont pas eu droit ; réinstaurer les stages ;

- alourdissement parfois considérable du temps de travail de l'élève pour une simple note ;
- lourdeur de gestion pour le professeur qui se disperse et voit l'horaire de son tronc commun diminuer.

Pour : les TPE ont entraîné une respiration entre les cours, une autre fréquentation du CDI, brisé la chape de « l'obligatoire » et ont le caractère d'un véritable apprentissage.

Développements :

- 1- absurdité d'un enseignement méprisant le sensoriel, l'artistique, le créatif, avec comme seule finalité le remplissage de copies ;
- 2-attention : « réalisation pratique » ne signifie pas forcément « montage 3D » ou « sophistication technologique » ; la création littéraire ou artistique est à réhabiliter ;
- 3-les réalisations concrètes (dossier, exposé, etc.) permettent de fixer des connaissances volatiles ; d'un autre côté, il faut savoir resituer ces îlots dans un cadre général.

RELATION PROF-ELEVE :

Constats : le cours magistral, avec son « grattage », est souvent ennuyeux et l'élève a du mal à trouver des liens avec la vie de tous les jours. La motivation ne se trouve pas seulement dans les notes.

Propositions :

- 1-il faut appliquer pour avoir envie d'apprendre ; même les bons élèves doivent faire un peu d'études professionnelles ou technologiques au Collège.
- 2 -attention : fournir à tous l'occasion d'appliquer concrètement prend beaucoup de temps ; en plus du travail manuel, il faut, même pour les bons élèves, réhabiliter la prise de parole et la prise d'initiative.

3-la passion des élèves pour apprendre est déclenchée par l'enseignant, dont l'interaction avec l'élève est indispensable.

4-La classe reste un espace de dialogue, mais pas de déballage ; pour qu'il y ait une réelle ouverture, on peut instaurer une relation privilégiée de confiance : « tutorat » d'un élève par un professeur, suivie pendant plusieurs années, jusqu'à ce que soit atteinte un filière spécialisée où l'étudiant s'épanouit pleinement.

APPRENDRE A APPRENDRE

Constats : Le Collège n'est pas une pré-Université, tous les élèves ne sont pas faits pour le rationnel, même si c'est l'âge du passage à l'abstraction. C'est l'âge du « bien apprendre » le signe avec le sens.

Le malaise de devoir se conformer à une imitation de langages codés, artificiels, paralysants, se prolonge au Lycée. Par ailleurs, beaucoup de jeunes n'ont pas la patience de se concentrer de manière suivie sur un travail (« zapping »).

Propositions :

Il faut donner du sens pour comprendre, ce qui passe par deux impératifs : a)-la réhabilitation de la lecture ; b)-une méthodologie de la mémorisation, avec des techniques d'organisation des connaissances déjà bien éprouvées (Canada).

PEDAGOGIE PAR OBJECTIFS

Deux pistes possibles :

1-choix d'options de valorisation personnelle dès le Collège, considéré comme unique : options d'approfondissement pour désennuyer les élèves se préparant à des études longues et aussi d'autres, plus pratiques, pour étoffer le bagage des plus sensoriels, d'où des profils d'élèves plus individualisés.

2-Niveaux capitalisables à acquérir les uns après les autres indépendamment de la classe d'âge (pas de redoublement global) pour éviter d'être « noyé » quand on n'a pas le niveau requis.

LE ROLE DES PARENTS

1- nécessité d'une présence physique au quotidien, d'un intérêt (pas forcément d'une inquiétude) pour la réussite scolaire du jeune, parfois au détriment des loisirs des parents.

2- organisation de la vie familiale en fonction du calendrier scolaire et en vue de la réussite des enfants, rééquilibrage des loisirs vidéo au profit de la lecture ;

3- plages de surveillance au Collège jusqu'à 18 h avec des surveillants en nombre suffisant ;

4- vigilance discrète des parents, qui doivent s'abstenir de trop épauler leurs enfants dans le travail lui-même sous peine de couper le ressort de leur initiative. Dans le même esprit, les professeurs peuvent mieux suggérer des pistes de travail autonome pour un apprentissage intelligent ;

5- ouverture en direction des parents n'ayant pas fait d'études eux-mêmes et ignorent systématiquement les rencontres des équipes éducatives. Parce qu'ils ont peur du système scolaire.

Dernière proposition : renouveler le débat sur le devenir de l'Ecole plus souvent que tous les 20 ans (!), que ce soit au niveau de chaque établissement ou au niveau local (Collège-Lycée)

Rapport du débat sur l'école concernant le thème 6 :

Très vite, le débat s'est orienté autour du collège et de la nécessité de repenser le collège unique.

En préambule, il est important de signaler que sans l'ignorer et en déplorant un système hypocrite qui accueille quatre ans des élèves ne sachant pas lire pour s'en débarrasser à 16 ans, nous n'avons pas débattu de ce problème, estimant qu'il devrait et doit être réglé en amont ou, en tout cas, en dehors du collège.

Les critiques formulées à l'égard du collège unique se résument surtout à ce que celui-ci ne tient pas assez compte de la diversité du public qu'il reçoit, et qu'il laisse trop d'élèves sortir du système scolaire sans qualification, sans possibilité de poursuivre des études ou avec un sentiment d'échec, et cela car dans son unicité, il ne se donne pas les moyens de découvrir ni d'exploiter le potentiel de tous ses élèves.

Face à cette critique, on a distingué deux types d'élèves, ceux qui sont entrés grande difficulté, et les autres.

Pour les premiers, il a été demandé de repenser les rythmes en leur laissant plus de temps, et en permettant aux structures comme les sixièmes d'accueil de s'organiser sur quatre ans pour permettre un réel travail de longue haleine qui ne serait pas perturbé par un retour trop rapide dans les classes dites « normales », créant ainsi une sorte de premier parcours différencié.

Pour les autres, certains préconisent une diversification de l'enseignement (en volets pratiques ou professionnels, et en d'autres théoriques), pour Tous et sur la même période, restant ainsi attachés au collège vraiment unique par crainte d'un retour trente ans en arrière et d'une sélection trop précoce. D'autres, bien plus nombreux pensent qu'il faut revaloriser et recréer des filières professionnelles au lycée mais aussi dès le collège, en y formant des élèves avant 16 ans, et c'est ce point que nous développerons dans la suite de ce compte-rendu.

La revalorisation des voies professionnelles semble indissociable d'une revalorisation des métiers manuels, par exemple par le biais de forums de métiers « bien faits ».

Ces filières devront être adaptées au monde du travail, non seulement dans le choix de leurs ouvertures (clairement dans l'optique d'avoir des débouchés sur le marché du travail), mais aussi par leur contenu qui devra permettre d'enseigner à la fois des savoirs adaptables au monde du travail, mais aussi un socle de culture générale (pas forcément théorique) mais assez solide pour permettre à leurs bénéficiaires de s'adapter aux évolutions du monde (informatique, anglais, savoirs de bases en mathématiques (règles de trois, pourcentages.)).

Ensuite, et ce sera d'autant plus facile à réaliser que les deux premiers points auront été mis en place, il faudra que les orientations dans ces filières (et ceci est également valable au niveau du lycée) ne soient plus des orientations par la négative, mais qu'elles relèvent de choix motivés et pertinents.

Pour cela, il faudra que les CIO travaillent plus étroitement avec le monde professionnel, en étant davantage sur le terrain (ce d'ailleurs à quelque niveau que se fasse l'orientation).

En résumé, il faut repenser la philosophie de l'enseignement en cherchant non plus à coincer les élèves dans leurs manques, mais à débusquer leurs talents, pour l'épanouissement de chacun, et afin d'éviter que l'école ne soit, comme elle l'est trop souvent, vécue comme une souffrance.

Il faut vivre l'hétérogénéité des élèves comme une chance, et le système scolaire ne doit pas se donner comme but de former uniquement des élites intellectuelles, mais de faire progresser chacun dans la voie qui lui convient le mieux afin que, pourquoi pas, chaque filière soit une filière d'excellence !

Rapport concernant la question n°18 :

L'atelier ayant pris en charge les problèmes relatifs à la décentralisation (thème 18) souligne tout d'abord la perception positive des lois de 1983/1985 en la matière ; pour autant, il ne s'agit pas d'en inférer un accord à priori concernant les projets supposés être déposés en avril 2004 auprès de la représentation nationale. En effet, l'importance de l'enjeu financier (10 milliards de crédit d'intervention), l'absence de mécanismes précis de régulation garantissant l'égalité de traitement entre les diverses collectivités, les risques d'abus de pouvoir que ne pourraient contenir les instances de contrôle, l'inféodation possible des parcours de formation aux stricts intérêts économiques locaux, autant de facteurs qui peuvent motiver les réticences, sinon les refus des uns ou des autres.

La discussion a permis d'affiner la formulation de certaines questions :

- Quelles fonctions l'Etat peut-il transférer aux régions, aux départements, aux communes ? (a ce sujet, les prérogatives régaliennes – définition des programmes, monopole de la collation des grades, recrutement des personnels dans le cadre des concours de la fonction publique – semblent donner lieu à un assentiment majoritaire, les expériences de déconcentration – visant les personnels de l'éducation – ne font guère l'unanimité, même si cette question apparemment technique ne concerne que les enseignants.
-
- Les collectivités locales- proches du terrain, mais aussi parties prenantes de conflits et de pressions difficiles à gérer sont-elles les mieux placées pour rendre les arbitrages nécessaires (carte scolaire, tentations clientélistes et/ou autoritaristes) ? A l'inverse, la remise en jeu régulière des mandats des élus peut aussi servir de frein à la bureaucratie et à la déresponsabilisation de hauts fonctionnaires assurés du déroulement sans accident de leur carrière.

- Pour ce qui concerne l'éventuel transfert des ATOS et conseillers d'orientation vers la région auquel le premier ministre a du provisoirement renoncer- celui-ci donne lieu à une inquiétude persistante : les personnels changeant ainsi de tutelle ne risquent-ils pas d'être redéployés vers d'autres missions ne relevant plus de l'éducation, astreints à une mobilité forcée et arbitraire ?

Des avis plus isolés, sans qu'un débat suffisamment approfondi permette de les valider ou de les réfuter au sein du groupe, sont émis de façon plus informelle :

L'intérêt pour la décentralisation ne participe-t-il pas du mythe de la démocratie directe ?

La dispersion du niveau de décision, alors que l'Europe cherche à dégager des convergences au niveau éducatif, ne peut-elle pas entraver la défense des services publics à la française, favorisant ainsi une dérive libérale ?

- En fin de discussion, des considérations locales font l'objet d'un quasi consensus :
- collège et lycée d'Etat de Sèvres devraient à moyen terme jouir de plein droit du statut d'EPL, rejoignant ainsi le régime de droit commun, en conformité avec les lois de décentralisation de 1983/1985, à l'apparente satisfaction des participants.